

Mot de la part de Marlène Chevanel

Direction adjointe à l'amélioration continue de la qualité

Bonjour à tous,

Je tenais à vous écrire aujourd'hui afin de vous informer de mon départ. En effet, le 23 juin prochain sera ma dernière journée de travail avant le départ pour la grande aventure qu'est la retraite. J'ai eu l'occasion au courant de toutes ces années à vous côtoyer de constater à quel point vous êtes toutes et tous des gens de cœur qui désirent faire la différence auprès des usagers que vous accueillez. Que ce soit auprès d'un enfant qui vient d'être retiré de sa famille, un usager qui présente un problème de santé mentale et pour qui la vie autonome n'est pas accessible, un usager présentant une déficience intellectuelle pour qui votre soutien sera toujours nécessaire ou encore pour une personne âgée pour qui votre milieu sera sa dernière demeure, votre bienveillance et votre accueil permettent à toutes ces personnes de vivre dans un milieu de vie de qualité et en sécurité. Pour toutes ces raisons, je vous remercie grandement pour votre collaboration et votre engagement. Je souhaite à tous une belle continuité. En terminant, je profite aussi de l'occasion pour vous informer que Mme Karine Huard a été nommée à titre de directrice adjointe à l'amélioration continue de la qualité. Elle assurera mon remplacement à compter du 23 juin.

Projet de loi 18

Loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité

Nous désirons vous transmettre des informations importantes dans le contexte de la Loi modifiant le Code civil, le Code de procédure civile, la Loi sur le curateur public et diverses dispositions en matière de protection des personnes aussi appelée PL18. Cette loi entrera en vigueur le 1er novembre 2022 et entraînera des changements significatifs dans les mesures de protection au majeur vulnérable. Ces changements toucheront donc certains usagers que vous hébergez. C'est pourquoi une formation est rendue disponible pour vous sur la Formation continue partagée (FCP)-Partenaires.

Elle s'adresse entre autres aux RI-RTF ainsi qu'aux organismes communautaires (OC) subventionnés au PSOC dont les missions sont : défense des droits, accompagnement des plaintes, proche-aidance, maison d'hébergement et maisons de soins palliatifs. Malgré que certaines ressources reçoivent une clientèle majoritairement mineure (FFARIQ, FRIJQ), le sujet demeure tout de même intéressant considérant que les jeunes hébergés pourraient devenir majeurs durant leur séjour dans ces ressources.

Nous invitons donc l'ensemble des RI-RTF à suivre cette formation :

- Titre de la formation : Adapter sa pratique aux modifications de la Loi visant à mieux protéger les personnes en situation de vulnérabilité.

- Durée : 1 h

- Numéro sur la FCP: 10507.

- Suivre ce lien suivant pour accéder à la FCP-partenaire : <https://fcp-partenaires.ca/login/index.php>

Vous avez jusqu'au 1er novembre 2022 pour visionner la formation. Après cette date, elle ne sera plus disponible.

Prendre note que l'ensemble de l'information a été transmise aux différents regroupements provinciaux dont vous faites partie. Si vous avez de la difficulté à vous connecter, nous vous invitons à adresser vos questions à votre regroupement provincial qui sera en mesure d'adresser vos questions au partenaire de qui l'information lui a été transmise.

Mesures préventives estivales

Afin de bien protéger les usagers, voici quelques conseils préventifs concernant le soleil et la chaleur accablante.

Se protéger du soleil et des rayons UV

Le soleil est essentiel à la vie. Cependant, il faut s'y exposer de façon sécuritaire. Une exposition répétée et excessive aux rayons ultraviolets (UV) du soleil peut :

- endommager la peau;
- causer des lésions aux yeux;
- augmenter le risque de cancer de la peau.

Le bronzage est un signe que la peau a subi des dommages cellulaires profonds. Il est déconseillé de se faire bronzer, que ce soit au soleil ou sous les lampes de bronzage artificiel.

Pour connaître l'intensité des rayons UV du soleil afin de vous aider à planifier vos activités à l'extérieur, référez-vous à l'indice UV. Vous pouvez connaître l'indice UV prévu pour la journée en consultant vos prévisions météorologiques locales. Plus celui-ci est élevé, plus vous devez vous protéger.

Personnes à risque

Certaines personnes sont plus sensibles aux rayons UV, car elles ont naturellement moins de mélanine dans la peau. La mélanine est le pigment noir qui absorbe les rayons UV, contribuant ainsi à protéger la peau.



Il fait très chaud!

Votre état de santé peut se détériorer rapidement.

Pour vous protéger des effets de la chaleur :

- buvez de **6 à 8 verres d'eau** par jour ou selon les indications du médecin;
- passez au moins 2 heures par jour dans un **endroit climatisé ou frais**;
- réduisez les efforts physiques.

En cas de malaise ou si vous avez des questions sur votre santé, appelez Info-Santé au **9-1-1** ou renseignez-vous auprès d'un professionnel de la santé.

En cas d'urgence, appelez le **9-1-1**.

Pour en savoir plus : www.sante.gouv.qc.ca

ENSEMBLE  on fait avancer le Québec

Québec 

Les personnes qui risquent le plus de subir des dommages après avoir été exposées à ces rayons sont celles qui ont :

- une peau pâle;
- des yeux bleus;
- des cheveux blonds ou roux.

Vous devez toujours vous protéger, même si le ciel est nuageux.

Comment vous protéger

Voici quelques recommandations :

- protégez-vous adéquatement si vous demeurez au soleil pendant plus de 15 minutes, particulièrement entre 11 h et 15 h. En effet, c'est la période où l'intensité des rayons UV est la plus élevée;
- n'utilisez jamais d'appareils de bronzage artificiel.

Lors de vos activités extérieures :

- restez à l'ombre autant que possible, même sur la plage, en utilisant des parasols;
- portez des vêtements protecteurs tels qu'un chapeau à large bord ou une casquette, une chemise à manches longues et des pantalons longs. Portez de préférence des vêtements tissés ou tricotés serrés, plutôt que des vêtements faits de tissus plus amples;
- portez des lunettes de soleil qui protègent les yeux aussi bien des rayons UVA que des rayons UVB. Choisissez de préférence des lunettes dont la forme suit de près votre visage et qui protègent à la fois le devant et le côté des yeux;
- si vous ne pouvez éviter de vous exposer au soleil, appliquez régulièrement une crème solaire dont le facteur de protection solaire (FPS) est de 30 ou plus.

L'utilisation d'une crème solaire approuvée par l'Association canadienne de dermatologie est recommandée. Voici quelques conseils à cet effet :

- appliquez la crème sur les parties de la peau non protégées par les vêtements. Une façon simple de déterminer la quantité de crème à appliquer est de remplir la paume de votre main;
- étendez la crème 30 minutes avant de vous exposer au soleil, surtout lorsque vous prévoyez de vous baigner;

Il fait très chaud!

Précautions à prendre pour les enfants
En période de grande chaleur, l'état de santé d'un enfant peut se détériorer rapidement.

Assurez-vous :

- de lui faire boire de l'eau toutes les 20 minutes;
- de rafraîchir sa peau plusieurs fois par jour avec une serviette mouillée;
- de lui faire prendre un bain ou une douche tiède au moins 2 fois par jour;
- de planifier ses activités extérieures avant 10 h et après 15 h;
- de l'habiller avec des vêtements légers et de lui couvrir la tête d'un chapeau à large bord.

Pour le bébé allaité, donner le sein plus souvent.
Pour le bébé nourri au biberon, offrir de l'eau entre les boires.

Ne jamais laisser un enfant ou un bébé seul dans une voiture ou une pièce mal aérée, même quelques minutes.

Signes importants à surveiller :

- moins d'urine et urines foncées;
- peau, lèvres ou bouche sèches;
- maux de tête, vomissements ou diarrhée;
- couleur anormale de la peau, pâle ou rouge;
- yeux creux et fermés;
- température de corps élevée, 38,5 °C et plus (rectal);
- agitation inhabituelle, irritabilité ou confusion;
- difficulté à respirer;
- somnolent, dort beaucoup et difficile à réveiller.

Si l'enfant ou le bébé présente un ou plusieurs de ces signes ou si vous avez des questions sur sa santé, appelez Info-Santé en composant le **8-1-1** ou renseignez-vous auprès d'un professionnel de la santé.

En cas d'urgence, appelez le **9-1-1**
Pour en savoir plus : www.sante.gouv.qc.ca

ENSEMBLE > on fait avancer le Québec

Québec

16-2016-0016 © Gouvernement du Québec, 2016

- appliquez de nouveau la crème après la baignade ou à la suite d'activités physiques.

Protégez vos enfants

La peau des enfants est plus sensible aux rayons du soleil que celle des adultes. Évitez d'exposer vos enfants au soleil sans protection entre 11 h et 15 h. Donnez-leur l'exemple en adoptant les mesures de protection recommandées.

Voici quelques mesures supplémentaires que vous pouvez prendre pour protéger les enfants.

Pour les bébés de moins de 6 mois

N'appliquez pas de crème solaire aux bébés de cet âge. Leur peau est très sensible et l'application d'une crème pourrait causer des réactions allergiques.

Pour protéger votre bébé :

- gardez-le à l'ombre, en le mettant par exemple dans une poussette couverte ou sous un parasol;
- mettez-lui un chapeau à large bord;
- habillez-le avec des vêtements qui lui couvrent les bras et les jambes;
- autant que possible, ne planifiez pas d'activités à l'extérieur durant la période où l'intensité du rayonnement UV est la plus élevée, soit entre 11 h et 15 h. Choisissez plutôt d'autres moments dans la journée.

Pour les enfants de plus de 6 mois

Pour protéger votre enfant :

- gardez-le à l'ombre;
- mettez-lui un chapeau;
- habillez-le avec des vêtements qui lui couvrent les bras et les jambes;
- appliquez la crème solaire sur les zones non protégées par les vêtements 30 minutes avant que l'enfant aille à l'extérieur, même si le ciel est nuageux ;
- répétez l'application de la crème solaire toutes les 2 heures et après chaque baignade.

Vous pouvez appliquer de la crème solaire aux enfants de plus de 6 mois. Cependant, assurez-vous d'utiliser une crème ayant un FPS de 30 ou plus sans PABA, un ingrédient pouvant causer des réactions allergiques.

Les médicaments et les rayons UV

Certains médicaments sont photo-sensibilisants, c'est-à-dire qu'ils rendent la peau plus sensible aux rayons du soleil. Ils peuvent entraîner, entre autres, de l'irritation, des rougeurs et de l'enflure.

Si vous ou votre enfant prenez des médicaments, informez-vous auprès de votre médecin ou de votre pharmacien pour savoir s'ils sont photo-sensibilisants.

Référence : <http://sante.gouv.qc.ca/conseils-et-prevention/se-protger-du-soleil-et-des-rayons-uv/>

Chaleur accablante ou extrême

La chaleur accablante se caractérise par une température de 30°C ou plus et un indice humidex (effet combiné de la température et du taux d'humidité) qui atteint ou dépasse 40°C. La définition de chaleur extrême varie selon les régions. En moyenne, la température doit se situer entre 31 et 33°C le jour et entre 16 et 20°C la nuit, pendant 3 journées consécutives.

La chaleur accablante ou extrême peut provoquer de la sécheresse et entraîner des incendies de forêt. Elle présente un risque pour la santé des citoyens, en particulier pour celle des personnes vulnérables.

Suivez les conseils de prévention et les règles de sécurité

Pour diminuer les risques lors d'un épisode de chaleur accablante ou extrême, évitez les excès de chaleur qui mettent le corps à l'épreuve et peuvent avoir des répercussions sur la santé. Voici quelques recommandations :

- portez des vêtements légers;
- abritez-vous sous un parasol, à l'extérieur, ou portez un chapeau à large bord et bien aéré;
- utilisez un écran solaire pour vous protéger des rayons ultraviolets;
- réduisez vos efforts physiques, particulièrement au milieu de la journée, quand il fait le plus chaud;

- buvez beaucoup d'eau (six à huit verres d'eau par jour pour un adulte);
- évitez de consommer des boissons alcoolisées;
- passez au moins deux heures par jour dans un endroit climatisé ou frais (bibliothèques, centres commerciaux, etc.);
- prenez au moins une douche ou un bain frais par jour ou rafraîchissez votre peau plusieurs fois par jour avec une serviette mouillée;
- fermez les rideaux et les stores pour maintenir la fraîcheur dans votre maison;
- ouvrez toutes les fenêtres le soir venu, s'il fait plus frais à l'extérieur;
- servez-vous de la climatisation pour faire baisser la température plus rapidement dans votre demeure.

Par ailleurs, en période de chaleur accablante, l'état de santé des bébés et des enfants peut se détériorer rapidement.

Source : [Urgence Québec, Chaleur accablante ou extrême](#)

Chez les bébés et les enfants

En période de chaleur accablante ou extrême, l'état de santé des bébés et des enfants peut se détériorer rapidement. Vous pouvez prendre certaines précautions pour améliorer leur confort et diminuer les risques pour leur santé.

- Hydratez vos enfants suffisamment :
 - faites-leur boire de l'eau toutes les 20 minutes;
 - donnez le sein plus souvent aux bébés allaités;
 - offrez de l'eau entre les boires aux bébés nourris au biberon.
- Rafraîchissez-les souvent :
 - dans la piscine, ou faites-leur prendre un bain ou une douche tiède au moins 2 fois par jour;
 - à l'aide d'une serviette mouillée appliquée plusieurs fois par jour sur leur peau.

- Protégez-les de la chaleur :
 - habillez-les avec des vêtements légers;
 - couvrez leur tête d'un chapeau à large bord;
 - ne les laissez jamais seuls dans une pièce mal ventilée;
 - ne les laissez jamais seuls dans une voiture.
- Limitez leur exposition à la chaleur :
 - limitez leurs activités extérieures, comme les compétitions sportives d'endurance;
 - planifiez ces activités avant 10 h et après 15 h, alors que la chaleur est moins intense;
 - limitez ou interrompez les activités physiques des enfants souffrant d'une maladie aiguë ou chronique.

Source : [Portail Santé mieux-être, Prévenir les effets de la chaleur accablante et extrême](#)



Climatiseurs

Avec l'arrivée de l'été et des périodes de chaleur, nous tenons à vous rappeler des consignes importantes en lien avec l'utilisation d'unité d'air conditionné portatif. Pour tous les appareils portatifs installés dans les fenêtres des chambres à coucher des usagers, voici les consignes à suivre :

- Dès que les périodes de chaleur sont terminées, procéder au retrait des unités d'air conditionné et/ou des panneaux de plexiglas afin que la fenêtre demeure libre d'accès pour l'intervention d'évacuation en cas d'urgence.
- Installer le climatiseur dans la fenêtre de manière à ce que l'unité et/ou les panneaux de plexiglas puissent être retirés à l'aide d'une forte poussée lors d'une intervention d'évacuation en cas d'urgence.

Offre de services socioprofessionnels en DI-TSA-DP

Nous vous invitons à prendre connaissance du communiqué ci-joint, présentant l'offre de services socioprofessionnels modifiée pour la clientèle en Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et Déficience physique.

Bon été !

Comme à chaque année, l'infolettre RI-RTF fait relâche pour la période estivale. Ainsi, la prochaine parution de ce bulletin est prévue pour septembre 2022. Bon été !

Communiqué

Le 24 mai 2022

Nouvelle offre de services socioprofessionnels en Déficience intellectuelle et trouble du spectre de l'autisme, et Déficience physique (DI-TSA-DP)

Nous sommes heureux de vous informer que les services socioprofessionnels DI-TSA-DP offriront au cours de la prochaine année une offre de services modifiée qui permettra de diversifier les activités, favorisera l'intégration sociale qui permettra une plus grande stabilité pour nos usagers.

L'objectif premier de ce changement est de proposer une offre de service qui répond aux besoins des personnes avec le bon service, au bon moment et au bon endroit, tout en tenant compte de l'expertise des différents acteurs dans le réseau de services.

Le contexte dans lequel s'inscrit cette nouvelle offre est le suivant :

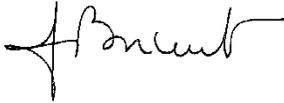
- La pandémie nous a amené à revoir nos façons de faire et à déployer de nouvelles activités;
- En cohérence avec notre mission d'intégration sociale, nous avons de nouvelles ententes de partenariat avec les organismes communautaires;
- En continuité de la gamme de service du MSSS et de nos travaux en cour;
- Diversité des services disponibles pour la clientèle en fonction de leurs besoins et intérêts
- Plus grande stabilité dans les services offerts et augmenter le nombre de places disponibles dans la Capitale Nationale.

Principes directeurs qui soutiendront cette démarche :

1. Chaque personne doit compter sur une évaluation de ses préférences, de ses aspirations, de ses capacités et l'identification des obstacles et des facilitateurs à sa participation sociale dans le but de définir un projet socioprofessionnel significatif et réaliste pour elle.
2. Les activités proposées à la personne à l'intérieur du continuum de services socioprofessionnels visent une progression dans son cheminement vers une plus grande autonomie. Des moyens alternatifs à l'intérieur de ce continuum peuvent être mis en place afin d'éviter le déconditionnement physique et psychologique.
3. Les services peuvent prendre différentes formes et impliquer une orientation de services partielle ou complète vers des organismes de la communauté.

4. Les personnes ayant une déficience intellectuelle, physique ou un TSA peuvent présenter des besoins liés à leur vieillissement. L'âge, à lui seul, ne saurait représenter un critère de fin de service. Le profil des besoins de la personne en perte d'autonomie est à prendre en compte dans le type de service à lui offrir.

Chaque usager verra son besoin réévalué afin de cibler le bon service correspondant. Soyez assurés que les usagers, leurs familles et tous les partenaires nécessaires seront impliqués dans la démarche qui se fera dans la prochaine année.



Lisane Boisvert
Directrice des programmes DI-TSA-DP